

Isère

LUZINAY

Kiné, elle a des patients mais doit cesser son activité

Édith RIVOIRE



Agathe Bertrand est kinésithérapeute spécialisée notamment chez les enfants. Parce qu'elle n'arrive pas à recruter de confrère ou de consœur, elle va arrêter son activité. Photo DR

Les patients d'Agathe Bertrand, kinésithérapeute installée à Luzinay, ont reçu un courrier annonçant la fin de son activité en juillet prochain. Une décision contrainte qui met en lumière la pénurie de kinés et le manque de revalorisation de cette profession.

Elle voudrait bien rester mais ne peut pas. Alors qu'il y a des besoins et que ses patients vont se retrouver dépourvus. Ce sont des parents d'enfants qu'elle suit qui ont donné l'alerte. Agathe Bertrand est kiné, spécialisée chez les enfants. Elle s'occupe d'une dizaine d'enfants polyhandicapés et compte une soixantaine de patients en tout.

Quand elle s'est installée à son compte il y a trois ans, elle a fait une demande au préalable auprès de la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) pour bénéficier

d'une incitation à l'installation en zone rurale. Une aide de trois ans à hauteur de 5 000 € par an, qui arrive à son terme. Si elle continuait, elle perdrait 500 € de revenus par mois.

Pour éviter cette situation, elle s'est mise à rechercher un collaborateur pour augmenter son activité et donc son chiffre d'affaires. Une assistante est restée un an avec elle avant de quitter la région. Depuis, ses recherches n'aboutissent pas. « Il y a une pénurie de kinés au niveau national et un manque d'attractivité sur notre secteur, déplore-t-elle. Il faudrait que je travaille sept heures de plus par semaine, c'est impossible, je suis déjà à 45 heures. Comme on est payé à l'acte, je ne peux pas augmenter mon chiffre d'affaires. Il faudrait que je multiplie les patients sauf que je n'envisage pas mon métier comme ça. »

Cette kiné est d'autant plus appréciée qu'elle a cette spécialité pédiatrique [lire ci-après], rare dans le secteur. « J'ai beaucoup de patients de Vienne qui auraient besoin d'être suivis dans des structures médico-sociales sauf que celles-ci n'embauchent pas de kiné, et qu'il n'y en a pas de toute façon. Du coup, les parents se tournent vers les cabinets libéraux. » Elle reçoit ainsi des patients de Bourgoin-Jallieu, Roussillon, Givors, Solaize, Communay... Une semaine après l'ouverture du cabinet en 2019, elle n'avait plus de créneau disponible.

Ces dernières semaines, elle a à nouveau sollicité l'Agence régionale de santé via la CPAM pour trouver une solution mais s'est vu répondre une fin de non-recevoir. Elle a aussi contacté la mairie de Luzinay, bailleur des locaux qu'elle occupe. « On veut la conserver dans notre village, note Christophe Charles, maire de la commune et conseiller départemental. On n'est pas sur un gros loyer, je ne suis pas sûr qu'on puisse faire quelque chose de ce côté-là. Je me suis tourné vers le Département pour voir les aides possibles. » Agathe Bertrand n'ayant reçu aucune nouvelle des différentes structures sollicitées, elle a envoyé la dédite de son local. En juillet, elle cessera son activité.